

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Rapport d'assemblée du conseil d'arrondissement
du lundi 11 janvier 2021, à 19 h**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Ninon Meunier, Secrétaire recherchiste
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élu(e)s et élus débute à 19 H 01 et se termine à 19 H 49.

10.03
CA21 16 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 janvier 2021

Il est proposé par Fanny Magini
appuyé par Valérie Patreau

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 janvier 2021, à 19h, en retirant le dossier 500, boulevard Dollard du point 47.02.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak
Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 51 ET SE TERMINE 20 H 50.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Mme Suzanne Simard	Bonsoir, voici une question pour le conseil de l'arrondissement: Préambule: Lors d'une rencontre avec le maire, des fonctionnaires et des membres de l'association des résidents du QdeQuerbes tenue le 27 avril 2018 à 13h30 à la mairie, M Tomlinson nous a présenté les raisons pour l'ouverture de la rue Querbes et la raison pour laquelle la circulation serait dans les deux sens. La raison principale était l'équité de circulation entre les différentes rues, une répartition égale du montant de véhicules, je pense que c'était 20%. Après maintes questions, Monsieur le maire nous a affirmé deux choses: 1. Qu'il y aurait une nouvelle étude de circulation après 1 an pour voir si en effet la répartition de la circulation serait égale entre les différentes rues nord-sud entre Van Horne et Le Campus. 2. Que les camions qui accéderaient au chantier ne passeraient pas par Querbes, mais plutôt par Thérèse Lavoie Roux. Voici ma/mes question/s: 1. Une nouvelle étude de circulation a-t-elle eu lieu? si oui, peut on savoir les résultats, si non, quand est-ce qu'elle sera faite? 2. Pourquoi l'arrondissement est revenu sur sa décision de

	<p>laisser les camions du chantier passer par l'avenue Querbes? Pendant combien de temps ce sera le cas?</p> <p>merci Suzanne Simard</p>
<p>Marc Poulin</p>	<p>M. Tomlinson</p> <p>Lors du dépôt du budget de la ville centre, on apprenait que vous vous attendez à un excédent de dépenses de 547 000\$ par rapport au budget déposé l'an dernier pour Outremont. Ce chiffre relayé à la ville centre ne faisait pas parti de votre mise à jour budgétaire, ni de votre propre budget. Je comprends que vous vouliez le cacher. On comprend qu'une partie de ces dépenses supplémentaires est occasionnée par la pandémie. Mais tel qu'il a été démontré, la majeure partie de cet excédent de dépenses résulte du fait que des dépenses, pourtant prévisibles, n'ont pas été budgétées, question de pouvoir prétendre avoir présenté un budget équilibré. Malheureusement, il est impossible d'estimer le déficit anticipé avec les informations présentées au budget car ce document ne détaille pas les anticipations de revenus par arrondissement. La ville centre lors du dépôt de son budget a détaillé son déficit anticipé pour 2020. A environ trois semaines de la fin de l'année, pouvez-vous nous indiquer quelle est votre plus récente estimation du déficit pour Outremont ?</p> <p>Marc Poulin</p>
<p>Simon Latraverse</p>	<p>Bonsoir à tous,</p> <p>L'ordre du jour de la séance du 7 décembre prévoit l'adoption d'un règlement d'emprunt de 800 000 \$ pour l'aménagement de ruelles vertes.</p> <p>Le règlement d'emprunt prévoit de répartir le montant de 800 000 sur 3 ans comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : 250 000 \$ • 2022 : 250 000 \$ • 2023 : 300 000 \$. <p>Cet emprunt devra être remboursé à même une taxe spéciale prélevée sur l'ensemble des citoyens, alors que seulement quelques uns bénéficieront des aménagements.</p> <p>Trois sous-questions concernant les ruelles vertes s'adressant au Conseil :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pouvez-vous garantir que les montants alloués pour chacune des 3 années ne seront pas dépassés au cas où les estimations des coûts des aménagements seraient supérieurs à l'allocation annuelle prévue, en d'autres que si le coût des aménagements pour 2021 dépasse 250 000 \$, l'on n'ira pas piger dans le budget de 2022? 2. Suivant le Guide d'aménagement des ruelles vertes adopté par l'arrondissement Outremont, lequel guide est une copie conforme du guide du Plateau-Mont-Royal, les riverains bénéficiaires des ruelles doivent prendre en charge l'entretien et les coûts des plantations des ruelles vertes. Est-ce que l'arrondissement a effectivement l'intention de demander aux riverains de contribuer aux coûts du verdissement et est-ce que ceux-ci ont été informés de ce qui les attend? 3. Finalement la déminéralisation des ruelles étant le concept fondamental du verdissement des ruelles, ne serait-il pas préférable de procéder avec un projet pilote d'une seule ruelle ou même tronçon de ruelle déminéralisé, compte tenu qu'il n'y a pas d'expérience de cette approche à Montréal dans des ruelles vertes où l'on effectue la collecte des ordures et le déneigement avec des véhicules et des engins lourds?

	<p>Merci de répondre Simon Latraverse</p>
Isabelle Dubé	<p>Lors de la rencontre de décembre 2019 avec l'ombudsman et le promoteur du 1420 Boul. Mont-Royal, l'arrondissement s'était engagé à déployer des solutions à la problématique imminente d'une augmentation de 300 voitures dans ce secteur. Où en sont la réflexion et l'élaboration d'un plan ?</p> <p>Merci, Isabelle Dubé</p>
Dan Kraft	<p>Sujet: Parc Outremont</p> <p>Bonjour distingués membres du Conseil et M. le Maire</p> <p>Vous avez produit une vidéo et un site pour ceux qui veulent (d'ici et d'ailleurs) donner avis sur un possible réaménagement du parc Outremont. Depuis longtemps, ceci est abandonné, comme ses infrastructures le démontrent. D'autres parcs à Outremont souffrent du même sort, surtout le Parc Beaubien. Nous avons honte de nos parcs, surtout si on les compare aux quartiers voisins de Mont Royal et de Westmount. Dans votre liste de priorités, ils n'y étaient jamais. Mais de façon surprenante, en pleine crise pandémique et économique, au lieu de juste garder belles nos infrastructures historiques, vous voulez à quelques mois des élections imposer une nouvelle vocation à un parc centenaire. Vous savez que cela affectera profondément le quartier et qu'une pétition contre votre idée a atteint plus de 3 mille signatures. Les couts pour le faire seront élevés bien sûr, mais ils n'étaient pas informés, car votre régime a du mal avec la transparence et la prévisibilité de vos actions. Comme aucune consultation publique en bonne et due forme s'est produite sur LA REFONTE de nos parcs, si vous insistez là-dessus vous risquez de semer la désharmonie et la division, à l'exemple de ce que s'est produit avec vos règles de stationnement. Cela s'ajoutera à d'autres problèmes que vous léguerez à vos successeurs. Je vous demande donc, M. le Maire et Mme Patreau: pouvez-vous indiquer en détail quelles seront vos actions jusqu'à la fin de vos mandats, visant à garder les lieux historiques et les traditions d'Outremont sans nuire à l'harmonie communautaire et les finances publiques?</p> <p>Merci</p> <p>Dan Kraft</p>
Ulysse	<p>Bonjour,</p> <p>Mon nom est Ulysse, j'ai 7 ans et j'habite à Outremont et j'ai plusieurs question :</p> <p>1) Est-ce que c'est vrai qu'il y a 24 000 personnes qui habitent à Outremont?</p>

	<p>2) Combien d'écureuils vivent aussi à Outremont (dans les arbres surtout)?</p> <p>3) À votre avis est-ce qu'il y a plus d'humains ou d'écureuils à Outremont?</p> <p>Merci,</p> <p>Ulysse</p>
Vincent Moret	<p>Bonjour mr le maire,</p> <p>Ma première question est:</p> <p>on vous a vu très proche de la communauté hassidiques lors d'un reportage de radio Canada. Vous vous êtes vanté sur votre page Facebook d'être un des acteurs positifs et que grace a vous entre autre cette communauté respectée les nouvelles règles de rassemblement lors du premier confinement.</p> <p>Question : pourquoi aujourd'hui vous vous dégagez de toute obligation et responsabilité en mettant sur votre page Facebook que vous n'avez aucun contact avec cette communauté, du moins pas plus qu'un simple citoyen.</p> <p>Sous question: vous avez été au abonné absent durant la mini crise qui a secoué Outremont entre le 25 décembre et 7 janvier. Peut être étiez vous à l'extérieur de la ville pendant que votre suppléante était à New-York pour des raisons personnelles. Qui assurais le contrôle de la ville entre le 25 décembre et le 7 janvier.</p> <p>Merci</p> <p>Vincent Moret</p>
Martin Lapointe	<p>Je demande le démission de Mme Pollak. Car tous, on aimerait aider notre famille, mais on respecte les règles du gouvernement.</p> <p>Et la votre aussi, car je ne crois pas que vous étiez pas au courant.</p> <p>Et aussi pour les écoles hassidique que vous avez laissé aller. Et de simplement vous défendre que s est pas de votre ressort. Et lance la faute au ministre de l'éducation ou à Mme Plante.</p> <p>Qui est le maire de l'arrondissement? Et qui doit prendre</p>

	<p>des mesures pour que les règles soient respectées?</p> <p>Si vous êtes capable d'imposer vos règles de stationnement. Vous êtes capables d'imposer les règles pour les écoles ou de faire ce qu'il faut pour faire respecter les consignes.</p> <p>Ce qui démontre un manque de leadership et que vous avez peur de cette communauté.</p> <p>Merci</p> <p>Martin Lapointe</p>
Rosanne Ouellet	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Je comprends bien que vous n'étiez pas au courant du voyage de Mindy Pollack à N.Y. Cependant, si c'est le cas, j'imagine que vous étiez à Outremont pendant son absence puisqu'elle n'était pas en mesure de vous remplacer comme maire suppléant. J'aimerais bien que vous me confirmiez que vous étiez bel et bien à Outremont pendant toute cette période d'absence de notre conseillère et non à l'extérieur.</p> <p>Merci de me rassurer sur votre imputabilité en tant que maire de notre arrondissement compte tenu de tout ce qui s'écrit à votre sujet.</p> <p>Rosane Ouellet</p> <p>Résidente de l'arrondissement d'Outremont</p>
Stéphanie Vigneault	<p>Bonjour,</p> <p>Voici ma question :</p> <p>Quelles mesures l'arrondissement va-t-il mettre en place pour assurer le respect des mesures sanitaires obligatoires pour les parcs et patinoires extérieures ? Il ne nous reste que ça. C'est tellement important de pouvoir conserver ces activités.</p> <p>Merci,</p> <p>Stéphanie Vigneault</p>
Juan Carlos Sanchez	<p>Bonne Année aux membres du conseil d'Outremont,</p> <p>Nous avons plusieurs questions et préoccupations sur les travaux du métro Outremont qui ont débuté le dimanche 3 janvier 2021. Sachant que cette station est la 60^{ième} en terme d'achalandage sur 68 stations et sera la 14^{ième} à</p>

	<p>avoir des ascenseurs. On peut se demander comment les priorités sont établies à la STM.</p> <p>Voici quelques questions :</p> <p>Compte tenu qu'il y a aucune urgence dans l'exécution des travaux de la station Outremont, pourquoi les travaux ont été autorisés la nuit du 3 janvier, le samedi 9 janvier et dimanche 10 janvier ? ce qui contrevient au règlement AO-21 section 4b (copie en annexe)</p> <p>Pourquoi l'arrondissement d'Outremont permet aux entrepreneurs d'excéder les limites de bruit comme le stipule le règlement AO-21 ? au besoin je vous envoie les vidéos. Pourquoi la sécurité publique refuse d'intervenir afin de faire respecter le règlement ?</p> <p>Nous payons pour une vignette annuelle mais depuis quelques jours nous sommes pas capable de trouver de la place pour se stationner sur la rue Duverger et Wiseman car plusieurs véhicules et camions prennent les places. Pourquoi l'arrondissement d'Outremont permet aux entrepreneurs de stationner dans des zones interdites et sans vignettes ?</p> <p>Est-ce l'arrondissement peut-il clarifier la collecte des ordures et matières recyclables pour les résidents de l'avenue Wiseman et Stuart ? car nous avons reçu un dépliant de la STM (voir en annexe) qui nous demande de mettre nos bacs sur la rue Wiseman mais jeudi 7 janvier nous avons dû les remettre dans la ruelle car le camion d'ordure est arrivé. Est-ce que c'est la STM qui réglemente la collecte d'ordure à Outremont ?</p> <p>Nous considérons que c'est très dangereux de rentrer dans la ruelle en marche arrière à partir de la rue Lajoie, est-ce que l'arrondissement d'Outremont attends un grave accident avant d'intervenir ?</p> <p>Cordialement,</p> <p>Juan Carlos Sanchez</p>
France Poulin	<p>M. Tomlinson</p> <p>Au conseil d'agglomération du 17 décembre dernier, Mme Maranda et un autre citoyen sont revenus à la charge et ont demandé à M. Dorais, responsable des finances à la ville de</p>

	<p>Montréal, quelle sera la hausse de taxes de l'unifamiliale moyenne à Outremont, tant pour la charge locale que pour la charge générale. Cela fait plusieurs fois que Mme Maranda vous pose cette question et que vous évitez de répondre, sans doute pour cacher votre embarras d'avoir affirmé à tort, lors de la présentation du budget, que cette taxe allait baisser, alors qu'elle va monter. Cela dit, M. Dorais a confirmé que, contrairement à ce que vous aviez affirmé plus tôt, ce chiffre existait bel et bien et qu'il allait s'assurer que vous, M. Tomlinson, alliez le communiquer à Mme. Maranda. Compte tenu que ce chiffre demeure d'un grand intérêt public, pouvez-vous nous lire publiquement la réponse que vous avez sans doute fait parvenir à Mme Maranda?</p>
<p>Marc Poulin</p>	<p>25 Maplewood</p> <p>On apprend à l'agenda de la séance d'aujourd'hui que l'arrondissement a l'intention de poursuivre le propriétaire de cet immeuble pour non-respect de son PIA. Loin de moi la volonté de critiquer cette décision dans la mesure où le respect des zonages et des règlements est un fondement du mieux vivre ensemble. Je ne peux cependant m'empêcher de faire un parallèle avec un autre dossier sur la même rue qui a été traité plus tôt dans votre mandat, soit celui du 34 Maplewood.</p> <p>Dans ce dossier qui avait fait l'objet de sérieuses remontrances et recommandations de la part de l'ombudsman de la ville de Montréal, vous avez plutôt choisi de passer l'éponge et officialiser les empiètements sur le domaine public. Vous aviez justifié alors votre décision par votre volonté de limiter les frais légaux alors que ce dossier était sur le point d'être jugé.</p> <p>Qu'est-ce qui justifie que dans un dossier vous régliez à l'amiable, en dépit des recommandations de l'ombudsman, officialisant ainsi un abus de droit et que dans l'autre vous choisissiez de poursuivre? Ne pensez-vous pas que le fait de ne pas sévir dans le cas du 34 Maplewood, a fait en sorte d'enhardir le propriétaire du 25? Bilan : on va se retrouver à encourir des frais judiciaires que vous prétendiez vouloir sauver, démontrant l'échec de votre position dans le dossier du 34. Mais surtout, est-ce que le propriétaire du 34 Maplewood n'a-t-il pas joui d'un traitement de faveur, refusé au propriétaire du 25, par le simple fait qu'il a loué à Projet Montréal le local électoral utilisé lors de la dernière campagne électorale?</p> <p>Cordiales salutations</p> <p>Marc Poulin</p>
<p>Christa Japel</p>	<p>Bonsoir Mesdames, Messieurs du Conseil municipal</p> <p>Ma question porte sur le sondage récent concernant les changements proposés au parc Outremont.</p>

	<p>Au début du mois de décembre 2020, les citoyens qui habitent autour du parc Outremont ont reçu une invitation pour remplir un sondage concernant leur avis par rapport à des modifications proposées à ce parc. Ce sondage présente un nombre d'ajouts et de modifications qui ressortent d'un précédent sondage qui a eu lieu en 2018-2019.</p> <p>Bien que la conseillère Mme Patreau dit que le but de ce sondage récent est d'avoir un nouvel avis de la part de la population, spécifiquement pour le parc Outremont, avant de toucher à quoique ce soit dans ce magnifique parc, il y a depuis un certain temps des affiches dans le parc qui annoncent des travaux de réfection et d'agrandissement du chalet et du parc Outremont qui seront effectués cette année.</p> <p>Il me semble y avoir une contradiction évidente: d'une part, on annonce des travaux spécifiques, et, d'autre part, on demande aux citoyens de s'exprimer quant à leurs priorités de modifications du parc.</p> <p>De plus en examinant le sondage et en essayant de le remplir, je me suis rendu compte que ce dernier est de piètre qualité sur le plan de sa méthodologie :</p> <p>Étant donné que ce parc est très populaire et fréquenté par des citoyens de toute la ville de Montréal, et le fait que peu de citoyens d'Outremont ont été informés à si court terme, les résultats de ce sondage ne sont ni valides ni représentatifs de la population qui fréquente ce parc.</p> <p>La formulation de plusieurs questions du sondage est problématique qui, dans leurs choix des réponses présentés, ne permettent pas d'exprimer aux répondants qu'ils ne sont pas d'accord avec les services ou modifications proposés.</p> <p>J'aimerais donc savoir :</p> <p>Qui a développé ce sondage d'une qualité méthodologique douteuse?</p> <p>Christa Japel</p>
Sébastien Joannette	<p>Cher conseil,</p> <p>J'aimerais savoir pourquoi notre député provincial a été démis de certaines de ses fonctions pour avoir quitté le pays, peu importe les raisons, alors que Mme Pollack n'a aucune conséquence pour en avoir fait de même?</p> <p>Merci</p> <p>Sébastien Joannette</p>

	Citoyen d'outremont depuis 1978
Catherine Jazbinsek	<p>Bonjour,</p> <p>Comme de nombreux citoyens d'Outremont, j'aimerais savoir s'il y aura une sanction concernant le départ de Mme Pollak à New-York le 15 décembre dernier, alors qu'elle n'a pas averti son parti. Si oui, laquelle?</p> <p>Merci,</p> <p>Catherine Jazbinsek</p>
Jérôme Allaire	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>En cette période de crise sanitaire extrême si stressante pour l'ensemble des citoyens, en tant que premier officier municipal, puisque vous dites souvent que vous êtes honnête et transparent avec vos administrés, quels sont les jours de vacances que vous avez déclarés pendant la période des fêtes ?.</p> <p>Merci</p> <p>Jérôme ALLAIRE</p>
David DesBaillets	<p>Bonjour,</p> <p>J'aimerais soumettre la question suivant au Maire Philip Tomlinson ce soir:</p> <p>Quelles sont les échéanciers des travaux pour les chalets de parc Pratt, Joyce et Outremont ?</p> <p>Au plaisir,</p> <p>David DesBaillets</p>
Ginette Côté	<p>M Tomlinson</p> <p>Je reviens à la charge sur la question des entrées d'eau au plomb. La ville centre, tout comme l'arrondissement, ont déposé un plan décennal d'immobilisation. Pouvez-vous nous indiquer, en vertu de ce plan, quand sera complétée la réfection de toutes les entrées au plomb de l'arrondissement?</p> <p>Ginette Côté</p>
Robert Gray	Bonjour – et bonne année!

	<p>Lors du conseil du 7 décembre dernier, j'avais soumis une question que le maire a lue, mais à laquelle il n'a pas complètement répondu. (Vous trouverez mon intervention écrite ci-bas.)</p> <p>J'avais évoqué la décision de la conseillère Mindy Pollack de passer outre la décision négative unanime des experts du Comité consultatif d'urbanisme pour accorder une dérogation exceptionnelle pour les travaux d'élargissement du bâtiment au 367, avenue Querbes. Lorsque, lors d'un conseil municipal précédant, j'ai demandé à madame Pollack d'expliquer sa décision, elle m'a répondu qu'elle ne s'en souvenait plus.</p> <p>Dans mon courriel du 7 décembre, je lui avais demandé de vérifier dans ses dossiers et de nous expliquer sa décision.</p> <p>Merci beaucoup!</p> <p>Robert Gray</p>
Véronique Geoffrion	<p>Pourquoi Mindy Pollack est elle encore en poste?</p> <p>Nous exigeons la démission de Mme Pollack qui a voyager aux USA sans prévenir son chef et été à l'encontre des consignes sanitaires.</p> <p>De plus, nous attendons toujours son intervention et celle du maire au sujet des écoles demeurées ouvertes contrevenant aux annonces du Ministre de l'éducation.</p> <p>Rappelons encore une fois que L'Hôtel de Ville d'Outremont est chargé d'appliquer une seule et unique justice.</p> <p>Véronique Geoffrion</p>
Shannon Babcock	<p>Bonjour,</p> <p>Première chose: des félicitations bien méritées pour le travail de nos cols bleus. Le déneigement à date était rapide et efficace. MERCI.</p> <p>Une question à propos des nouvelles mesures pour combattre Covid 19.</p> <p>Vu le confinement et les défis pour les petites entreprises et les organismes locaux, y a t-il des nouvelles actions/initiatives pour soutenir ou peut-être prolonger les soutiens financiers?</p> <p>Finalement, depuis l'été 2020 j'ai vu circuler plusieurs opportunités pour les citoyennes et citoyens d'Outremont de s'impliquer, le plan stratégique, le plan culturel, diverses sondages plus précis, comme le zéro déchet et le parc</p>

	<p>Outremont. Même si quelques-unes de ces étapes sont très préliminaires, je crois que ce genre de participation est très importante. Ce genre d'offres est très bienvenu. Merci!</p> <p>Shannon Babcock</p>
<p>Jill Staenberg</p>	<p>Veillez trouver ci-jointe la pétition « À la défense du Parc Outremont pour sauvegarder autant son caractère bucolique que sa valeur historique exceptionnelle ». Vous trouverez aussi des commentaires judicieux au sujet.</p> <p>Plus de 4500 personnes, dont près de la moitié sont d'Outremont et de Montréal, s'opposent aux modifications proposées dans le sondage sur le Parc Outremont et demandent plutôt:</p> <ul style="list-style-type: none"> o D'effectuer la réfection du chalet afin de rendre les toilettes publiques plus modernes et accessibles et de conserver les dimensions et le style de ce petit pavillon qui date des débuts du parc (1925). o D'apporter des améliorations à l'aire de jeu, qui ne devrait toutefois pas être élargie, car il faut conserver le plus possible d'espaces verts. <p>· De revoir les sentiers en réduisant les surfaces asphaltées; certains pourraient être faits de petits graviers et les sentiers principaux de pavés.</p> <p>Les autres propositions sont inutiles, voire de mauvais aloi, et soulèvent la colère chez les citoyens. Leur réaction spontanée et indignée montre à quel point l'ensemble des modifications proposées enfreint leur désir démocratiquement exprimé de ne pas changer le caractère du parc.</p> <p>D'autre part la façon subreptice par laquelle le sondage a été distribué à un nombre ridiculement restreint d'adresses laisse planer un sérieux doute sur la transparence voulue sur tout ce projet.</p> <p>Au nom de tous les signataires de cette pétition, je vous demande de respecter la volonté des citoyens et de protéger l'intégrité de notre beau Parc Outremont.</p> <p>Cordialement vôtre,</p> <p>Jill Staenberg</p> <p>PETITION COMMENTS PARC OUTREMONT</p> <p>PETITION SIGNATURE JOBS</p>
<p>Micheline Maranda</p>	<p>Mme Pollak</p>

	<p>Le 6 janvier, dans une déclaration au Journal de Montréal, M Lieberman, porte parole du Conseil Juif Hassidique et membre de l'exécutif de Projet Montréal Outremont, affirmait avoir le devoir de garder nos écoles ouvertes.</p> <p>Projet Montréal prône le mieux vivre ensemble. Dans ce contexte de pandémie jugez vous ces propos respectueux des attentes des citoyens non hassidiques de voir les consignes du gouvernement respectées et êtes-vous intervenue auprès de M Lieberman pour lui faire comprendre ces attentes et ce dans un esprit de mieux vivre ensemble.</p> <p>Micheline Maranda</p>
<p>Alexandra Troubetzkoy</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Alors que 1) les gouvernements ont demandé des sacrifices considérables à la population, 2) que les bilans quotidiens de contagion atteignaient et atteignent des records dans notre province et 3) en dépit des demandes insistantes des autorités sanitaires et des gouvernements visant à éviter de voyager pour tenter d'endiguer la propagation de la COVID-19 au pays, votre conseillère d'arrondissement, Mindy Pollak, se retrouve actuellement dans l'État de New York, où elle s'est rendue le 15 décembre. New York où la flambée de l'épidémie ne donne aucun signe de ralentissement.</p> <p>Bien qu'il ne soit pas illégal de quitter le Canada, nombreuses sont les personnalités politiques sensées montrer l'exemple, qui ont reçu des mesures punitives pour ne pas avoir tenu compte des consignes de la santé publique quant au fait d'éviter tout voyage non essentiel à l'étranger:</p> <p>Le député Pierre Arcand ne sera plus titulaire des responsabilités de porte-parole pour la Métropole et en matière de transports.</p> <p>Le ministre des Finances de l'Ontario, Rod Phillips, a dû remettre sa démission</p> <p>En Alberta, le premier ministre Jason Kenney a sanctionné lundi sept des neuf membres de son gouvernement pour avoir voyagé à l'extérieur du pays aux Fêtes.</p> <p>Le chef de cabinet de M. Kenney, Jamie Huckabay, ainsi que la ministre des Affaires municipales, Tracy Allard, ont été invités à se démettre de leurs fonctions.</p> <p>Cinq autres députés ont aussi dû renoncer à leurs responsabilités.</p> <p>En Saskatchewan, le ministre de la Voirie, Joe Hargrave, a aussi démissionné lundi de ses fonctions.</p> <p>Au gouvernement fédéral, le député libéral de Pierrefonds–</p>

	<p>Dollard, Sameer Zuberi, a dû se retirer des comités parlementaires auxquels il participait pour s'être rendu aux États-Unis pendant les Fêtes sans en avvertir le chef du parti pour des raisons familiales. Sa collègue Kamal Khera (Brampton-Ouest) a quant à elle dû quitter ses fonctions de secrétaire parlementaire de la ministre du Développement international pour la même raison.</p> <p>La députée néo-démocrate Nikki Ashton a aussi essuyé des sanctions et a dû renoncer à son rôle de porte-parole sur plusieurs dossiers.</p> <p>Le sénateur conservateur Don Plett</p> <p>Ma question pour le Maire Tomlinson est la suivante: la population d'Outremont est outrée de ce manque de jugement de votre conseillère, allez-vous faire preuve de leadership et la sanctionner comme tous les autres en lui retirant son poste de présidente du CCU, ou allez-vous trouver encore une raison pour la protéger?</p> <p>Alexandra Troubetzkoy</p> <p>Propriétaire résidente sur l'avenue Champagneur</p>
<p>Céline Forget</p>	<p>Pourquoi choisir de céder au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois (CSSMB) le terrain sur Champagneur/Bernard qui appartient aux Outremontais?</p> <p>Si les Outremontais acceptent d'en faire autre chose qu'un stationnement qui dessert le théâtre et les commerces de Bernard, comme en faire un terrain de jeux comme vous le proposez, ce changement peut très bien se faire par l'Arrondissement au lieu de dilapider notre bien public. Les écoliers de l'école Lajoie pourraient en avoir usage selon une entente convenablement écrite entre les parties.</p> <p>Céline Forget</p>
<p>Caroline braun</p>	<p>Bonsoir m. le maire, cherES conseillères, conseillers, bon début d'année à toutes et tous,</p> <p>Ma question s'adresse à mesdames Magini et mesdames patreau.</p> <p>Mme Magini: étiez vous au courant que Mme Pollak avait quitté l'arrondissement d'Outremont le 15 décembre pour se rendre à nyc? Et qu'elle était absente jusqu'à tout récemment?</p> <p>Mme patreau: étiez vous au courant que Mme Pollak avait quitté l'arrondissement d'Outremont le 15 décembre pour se rendre à nyc? Et qu'elle était absente jusqu'à tout récemment?</p>

	Bien cordialement Caroline braun
Diane Shea	<p>Une question pour ce soir, lundi, 11 janvier</p> <p>Croyez-vous que l'arrondissement est mieux équipé pour faire face à la situation actuelle de COVID et en particulier, Outremont peut-il aider à la ventilation dans les écoles locales car Legault semble ignorer la question des aérosols?</p> <p>Merci,</p> <p>Diane Shea</p>
Pierre Lacerte	<p>Question de Pierre Lacerte</p> <p>M. Tomlinson,</p> <p>En décembre dernier, c'est à contrecœur que vous avez refusé la demande de dérogation mineure au propriétaire du 375 Querbes. C'était pourtant la recommandation de tous les fonctionnaires impliqués dans le dossier ainsi que par les membres du Comité consultatif de l'urbanisme.</p> <p>Quelques mois auparavant, vous avez, contre l'avis de tous, accordé une dérogation à son voisin immédiat du 367 Querbes. Pourtant, les travaux y étaient beaucoup plus importants. De plus, ces travaux d'agrandissement rendaient inutilisable le garage sur cette propriété alors que votre règlement interdit d'éliminer un tel espace de stationnement. Vous avez donc agi en toute illégalité. Pourquoi avez-vous privilégié le propriétaire du 367 Querbes au détriment de son voisin du 375?.</p> <p>De plus, celui qui a pu jouir de cette dérogation illégalement accordée et qui n'a jamais habité la propriété a réalisé un profit de quelque 600 000\$ en la vendant récemment à un autre individu. Comment peut-on profiter d'une tel passe-droit?</p> <p>Allez-vous demander au nouveau propriétaire de faire démolir cet agrandissement qui contrevient à de nombreux règlements de l'arrondissement</p>
Natalina Baecelo	<p>Bonsoir,</p> <p>Y aura-t-il des mesures prises pour limiter les regroupements dans les lieux de cultes et les établissements ultra-orthodoxes, ainsi que dans leurs maisons?</p> <p>Merci</p>

10.00

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CA21 16 0002

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.00

10.05

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020, à 19 h

CA21 16 0003

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

20.01

CA21 16 0004
1200465009

Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier, dans le cadre du Programme d'aménagement urbain - Enfants (PAU), pour la réalisation d'un projet visant le réaménagement et la réfection des installations récréatives et sportives au parc Beaubien à Outremont - Confirmer l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont aux objectifs et modalités du Programme PAU - Confirmer que l'arrondissement participera financièrement aux projets et assumera les frais d'exploitation - Autoriser la Directrice de l'arrondissement à signer tout engagement relatif à ces demandes

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de soutien financier, dans le cadre du Programme d'aménagement urbain - Enfants (PAU), pour la réalisation d'un projet visant le réaménagement et la réfection des installations récréatives et sportives au parc Beaubien à Outremont;

DE CONFIRMER l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont aux objectifs et modalités du Programme PAU;

DE CONFIRMER que l'arrondissement participera financièrement aux projets et assumera les frais d'exploitation;

D'AUTORISER la Directrice de l'arrondissement à signer tout engagement relatif à ces demandes.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Valérie Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1200465009

30.01

CA21 16 0005
1203711021

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de novembre 2020

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de novembre 2020.

30.02

CA21 16 0006
1203711022

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2020

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2020.

30.03

CA21 16 0007
1203711023

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de novembre 2020

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de novembre 2020.

30.04 **Dépôt du rapport des décisions déléguées du mois de novembre 2020**
CA21 16 0008
1203711024

Dépôt du rapport des décisions déléguées du mois de novembre 2020.

30.05 **Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 novembre 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)**
CA21 16 0009
1208953003

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 novembre 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*.

30.06 **Autoriser une dépense de 150 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Limitée selon l'entente corporative no. 1429652 - Dépense provenant du budget de fonctionnement**
CA21 16 0010
1202504030

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense de 150 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Limitée selon l'entente corporative no. 1429652;

D'IMPUTER cette la dépense tel qu'indiqué à l'intervention financière.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1202504030

40.01 **Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la résidence sise au 40, avenue Elmwood**
CA21 16 0011
1205069036

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 décembre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la résidence sise au 40, avenue Elmwood.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1205069036

40.02
CA21 16 0012
1205069035

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph à l'est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 décembre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER le « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement vise à implanter une zone d'interdiction d'immobilisation sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph à l'est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1205069035

40.03
CA21 16 0013
1206695036

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 375 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement - PDI 2021-2030

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 décembre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 3 375 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement";

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 375 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2021-2022-2023 pour les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1206695036

40.04
CA21 16 0014
1206695037

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PDI 2021-2030

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 décembre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le règlement intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement";

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 800 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2021-2022-2023 pour les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1206695037

40.05
CA21 16 0015
1206695035

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 708 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - PDI 2021-2030

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 décembre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 708 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain";

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 708 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2021-2022-2023 pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1206695035

40.06

CA21 16 0016
1206695034

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement - PDI 2021-2030

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 décembre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement";

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 450 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2021-2022-2023 pour l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1206695034

40.07

CA21 16 0017
1206695039

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement - PDI 2021-2030

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 décembre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le règlement intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement";

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 125 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2021-2022-2023 pour les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1206695039

40.08
CA21 16 0018
1206695038

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 225 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - PDI 2021-2030

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 décembre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 1 225 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont";

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 225 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2021-2022-2023 pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1206695038

40.09

CA21 16 0019
1207776013

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Autoriser l'installation de cafés-terrasses en saison hivernale par ordonnance

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, du dépôt et de sa présentation donnée à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le dépôt et l'avis de motion;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement est détaillée au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Autoriser l'installation de cafés-terrasses en saison hivernale par ordonnance* »;

L'objet de ce règlement vise à autoriser l'installation de cafés-terrasses en saison hivernale par ordonnance.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Valérie Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1207776013

40.10

CA21 16 0020
1207776012

Adoption - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) afin de permettre l'installation de certains types de cafés-terrasses en saison hivernale

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, du dépôt et de sa présentation donnée à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le dépôt et l'avis de motion;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue du 13 au 27 novembre 2020;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

ATTENDU QU'un avis invitant les personnes intéressées des zones visées et contiguës à déposer une demande de participation référendaire a été publié du 10 au 21 décembre 2020, 16h30;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue à la date limite de dépôt de demandes, soit le lundi 21 décembre 2020, 16h30;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement est détaillée au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) afin de permettre l'installation de certains types de cafés-terrasses en saison hivernale* »;

L'objet de ce règlement vise à permettre l'installation de certains types de cafés-terrasses en saison hivernale.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1207776012

40.11

CA21 16 0021
1207776011

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone PB-14 à même la zone RB-8 afin de permettre la création d'un Parc-École

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone PB-14 à même la zone RB-8 afin de permettre la création d'un Parc-École* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à autoriser l'agrandissement de la zone PB-14 à même la zone RB-8 afin de permettre la création d'un Parc-École.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1207776011

40.12

CA21 16 0022
1208747045

Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme le bâtiment sis sur le lot 1 350 348 du cadastre de Québec (25, avenue

Maplewood), aux règlements municipaux.

Le conseiller Jean-Marc Corbeil déclare un intérêt dans le présent dossier et se déconnecte de la séance pour la durée du traitement de ce point.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1208747045;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme le bâtiment sis sur le lot 1 350 348 du cadastre de Québec (25, avenue Maplewood), aux règlements municipaux.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1208747045

40.13
CA21 16 0023
1208747040

Renouvellement de cinq (5) membres professionnels réguliers de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes, résidents de l'arrondissement, pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme tel qu'indiqué au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme AO-2.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE NOMMER ET RENOUVELER le mandat des cinq (5) membres professionnels réguliers de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes résidents de l'arrondissement d'Outremont, pour faire partie des membres du comité consultatif d'urbanisme tel qu'indiqué au *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2):

- Laurence Le Beux;
- Thiago Valente;
- Georges Adamczyk;
- Pierlucio Pellissier;
- Marina Petrova.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1208747040

47.01 **Addenda - modification d'un attendu de la résolution CA20 100382**
CA21 16 0024 **concernant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble**
1207397043 **situé au 375 Querbes**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE MODIFIER la résolution CA20 160382 du 7 décembre 2020 en remplaçant le deuxième attendu apparaissant au texte de la résolution par le suivant:

"ATTENDU que trois interventions dont l'une a été appuyée par 44 citoyens ont été reçues par l'arrondissement durant cette période de consultation".

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1207397043

47.02 **Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles**
CA21 16 0026 **situés au 386, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 131, avenue**
1208358005 **Querbes, 933, avenue Pratt, 1620, avenue Bernard, 1000, avenue**
Bernard et 80, avenue Duchastel - Demande d'approbation d'un plan
d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 2 décembre 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

Attendu les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1208358005.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

386, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :

Avec la réserve suivante :

- Pour le garde-corps et la main-courante du perron, fournir les dessins d'atelier avec toutes les dimensions requises afin de juger de la conformité des composantes aux codes en vigueur et notamment aux articles suivants : - *VILLE DE MONTRÉAL RÈGLEMENT 11-018 articles 27.7 et les articles de la section 9.8.8. du Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié).*

Avec la suggestion suivante :

- Pour l'escalier situé dans le talus, utiliser des marches en bois au lieu des marches en fibre de verre.

131, avenue Querbes et 933, avenue Pratt :

Avec les réserves suivantes :

- Utiliser l'aluminium ou le bois au lieu du PVC pour les menuiseries;
- Sur la façade latérale, installer des fenêtres guillotine dans des proportions 50/50.

1620, avenue Bernard :

Avec la réserve suivante :

- Installer des mains courantes en bois dans la continuité des garde-corps existants, similaires à celles ayant existé précédemment.
-

1000, avenue Bernard :

Nonobstant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, avec les réserves suivantes:

- Renoncer aux écrans à messages variables dans les fenêtres;
- Diriger les luminaires vers le bas;

La demande d'approbation du PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au *Règlement 1189* portant sur le PIIA.

80, avenue Duchastel :

Avec les réserves suivantes :

- Avant l'émission du permis, fournir un échantillon de quelques briques semblables aux briques existantes et permettant de constater la nouvelle coloration et le nouveau fini proposé. Utiliser un seul ton pour la coloration de la maçonnerie, soit une couleur mitoyenne entre les deux tons proposés;

Avant l'émission du permis, soumettre un nouveau plan d'aménagement paysager démontrant la conformité des surfaces au périmètre de la piscine. Restreindre la surface végétalisée à la marge arrière et respecter la réglementation en vigueur pour les surfaces de promenade en bordure d'une piscine.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1208358005

47.03

CA21 16 0025
1207397040

Demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), d'un projet de résolution relatif à l'agrandissement des écoles Lajoie et St. Mary-Magdalen, sises au 1276, avenue Lajoie et au 655, avenue Outremont

Considérant que le requérant s'engage à rendre disponibles deux (2) gymnases aux citoyens de l'arrondissement d'Outremont via leur inclusion à l'entente « réflexe »;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 2 décembre 2020;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400);

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)*, une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments situés au 1276, avenue Lajoie (école Lajoie) et au 655, avenue Outremont (école St. Mary-Magdalen), selon les autorisations et exigences suivantes :

Autorisations :

- Autoriser une hauteur de 2 étages;
- Autoriser une couverture au sol maximale de 52 %;
- Autoriser une couverture végétale minimale de 14 %;
- Autoriser de ne fournir aucune case de stationnement sur le site;
- Autoriser de ne fournir aucune unité de chargement sur le site;
- Autoriser, pour les équipements mécaniques en toiture, un retrait minimum de 1,4 m de la façade.

Exigences :

- Exiger un minimum de 50 stationnements pour vélo à l'extérieur, intégrés aux aménagements;
- Exiger une superficie perméable d'un minimum de 150 m², excluant les surfaces plantées;
- Exiger une hauteur hors tout égale ou inférieure à la hauteur au parapet de l'école Lajoie (1276, avenue Lajoie);
- Exiger le dépôt, lors de l'analyse PIIA, d'un plan d'aménagement paysager, et soumettre ce plan, en plus des critères contenus au *Règlement sur les PIIA (1179)*, aux critères d'évaluation suivants :
 - L'aménagement paysager favorise la perméabilité du site;
 - L'aménagement paysager inclut une variété d'essences d'arbres, d'arbustes et de végétaux, afin de favoriser la biodiversité.
- Exiger la plantation :
 - Dans la bande de terre entre la façade et l'avenue Outremont, d'un minimum de 3 arbres à grand déploiement, c'est-à-dire atteignant à terme une hauteur de 20 à 25 mètres;
 - Dans la cour d'école, d'un minimum de vingt-quatre (24) arbres, dont huit (8) à grand déploiement.

Ces arbres doivent, au moment de leur plantation, avoir un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) d'un minimum de 5 centimètres.
- Exiger le dépôt, lors de l'analyse du PIIA, d'un document détaillant les mesures pour atténuer l'intrusion lumineuse, les effets négatifs de l'éclairage nocturne et la pollution lumineuse en provenance du mur rideau de l'agrandissement du côté de l'avenue Outremont et de tout éclairage de sécurité sur le site.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable :

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1207397040

60.01
CA21 16 0027
1205069037

**Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation
tenue le 12 novembre 2020**

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 12 novembre 2020.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 24.

70.02

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} février 2021